

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 04024

Numéro SIREN : 805 019 478

Nom ou dénomination : A MA GUISE

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2021 sous le numéro de dépôt 4245

SASU A MA GUISE

12, avenue du général Leclerc

78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE

RCS Versailles 805 019 478

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE L'UNIQUE ASSOCIÉE EN
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt et le premier novembre, la Présidente et unique associée de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle A MA GUISE s'est réunie au siège social en assemblée générale extraordinaire.

En conséquence, l'Assemblée réunissant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La présidente dépose les documents suivants :

- les justificatifs des convocations à la présente assemblée,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le texte des projets de résolutions.

La Présidente fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R.225-66 et suivants du Code de commerce.

La présidente rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion,
- transfert du siège social,
- modification corrélative des statuts,
- pouvoirs à donner.

La Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'unique associée décide de transférer le siège social du 12, avenue du général Leclerc, 78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE au 32 Route de Versailles – 78.114 MAGNY LES HAMEAUX, à compter du 01^{er} novembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par l'unique associée.

13

DEUXIÈME RÉOLUTION :

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 32 Route de Versailles – 78.114 MAGNY LES HAMEAUX.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par l'unique associée.

TROISIÈME RÉOLUTION :

L'unique associée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

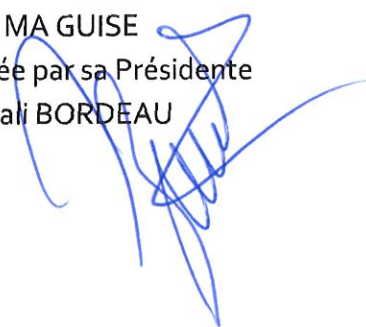
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par l'unique associée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'unique associée.

La Présidente et unique associée

A MA GUISE
Représentée par sa Présidente
Magali BORDEAU



LISTE DES SIEGES SOCIAUX SUCCESSIFS

12, avenue du général Leclerc, 78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE

SASU A MA GUISE

12, avenue du général Leclerc

78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE

RCS Versailles 805 019 478

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 1 NOVEMBRE 2020

Chère Associée,

Je vous ai réuni en assemblée générale extraordinaire afin de vous proposer le transfert du siège social.

Le siège social sera situé au 32 Route de Versailles – 78.114 MAGNY LES HAMEAUX, à compter du 01^{er} novembre 2020.

Si cette proposition reçoit votre agrément, nous vous demanderons également de bien vouloir voter la modification corrélative des statuts.

La présidente

